

Demande de versement anticipé/ de mise en gage

Entreprise n°

Contrat n° /

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

| | | | | |
|--|--|------------------------------|--|--|
| Personne assurée | Nom | Prénom | Numéro AVS | |
| | Rue, NPA et localité | | Date de naissance | Sexe |
| | | | <input type="checkbox"/> m | <input type="checkbox"/> f |
| | Je dispose de ma pleine capacité de travail. | | Tél. professionnel | Tél. privé |
| | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | | |
| | Je suis marié(e)/lié(e) par un partenariat enregistré. | | Nom du conjoint/partenaire enregistré | Prénom du conjoint/partenaire enregistré |
| | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | | |
| Versement anticipé/déclaration de rachat | <input type="checkbox"/> Je demande le versement anticipé de (CHF) | | <input type="checkbox"/> Je demande le versement anticipé du montant maximal autorisé. | |
| | Montant | le | le | |
| | | | Montant | Date |
| | Avez-vous effectué des rachats d'années de contribution manquantes ou des rachats en vue d'une retraite anticipée au cours des trois dernières années? | | | |
| | <input type="checkbox"/> Non | | <input type="checkbox"/> Oui (voir Précisions) | |
| Virement au vendeur/prêteur | Service de paiement (impérativement celui du vendeur, du créancier ou du prêteur hypothécaire) | | | |
| | Compte postal | IBAN/n° de compte bancaire | BIC (adresse SWIFT) de la banque | N° de clearing de banque |
| | Destinataire final (titulaire du compte) | | | |
| Mise en gage (A ne remplir que si cette possibilité est choisie) | J'ai l'intention de mettre en gage | | <input type="checkbox"/> des prest. de prévoyance (voir au verso) | |
| | <input type="checkbox"/> l'avoire de vieillesse | | <input type="checkbox"/> le montant de CHF | |
| | <input type="checkbox"/> le montant maximal autorisé | | La mise en gage doit entrer en vigueur le | |
| Créancier gagiste | Nom, rue, NPA et localité | | | |
| But | J'entends utiliser les capitaux pour | | <input type="checkbox"/> acquérir des participations à la propriété d'un logement (p. ex. parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation). | |
| | <input type="checkbox"/> acquérir un logement | | <input type="checkbox"/> faire construire un logement | |
| | | | <input type="checkbox"/> rembourser un prêt hypothécaire | |
| Utilisation antérieure | J'ai déjà utilisé des capitaux de ma prévoyance professionnelle dans le cadre | | <input type="checkbox"/> d'un versement anticipé. | |
| | | | <input type="checkbox"/> d'une mise en gage. | |
| | | | Date | Montant (CHF) |
| Objet | L'objet d'habitation concerné est | | et je l'habite/l'habiterai en personne. | |
| Type | <input type="checkbox"/> une maison individuelle | | et est/sera mon domicile légal ou mon lieu de séjour habituel, | |
| | <input type="checkbox"/> un appartement | | | |
| Emplacement | Rue, NPA et localité, pays | | | |
| Propriétaire | Conformément au contrat de vente/à l'inscription au registre foncier, je suis ou serai | | <input type="checkbox"/> copropriétaire (part en %.....) | |
| | | | <input type="checkbox"/> locataire d'une coopérative de construction et d'habitation, avec part(s) sociale(s) | |
| | | | <input type="checkbox"/> propriétaire exclusif | |
| | | | <input type="checkbox"/> propriétaire en commun avec mon conjoint/partenaire enregistré | |
| Coûts/hypothèque | Prix d'achat ou de construction (en cas de nouvelle construction) (CHF) | | Hypothèque/prêt sur le logement en propriété (CHF) | |
| Restriction du droit d'aliéner | J'accepte l'inscription au registre foncier. Je m'acquitterai des taxes directement auprès de ce dernier. | | Inscription (désignation détaillée, p. ex. n° de feuillet, de cadastre ou de parcelle) | |
| | Nom complet, rue, NPA, localité du registre foncier | | | |

continuer sur la page 2

Assurance complémentaire Je suis intéressé(e) par une assurance complémentaire me permettant de combler les lacunes de couverture engendrées par le versement anticipé. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous proposer un entretien avec un conseiller d'AXA Winterthur.

(Si vous ne souhaitez pas faire usage de cette possibilité, veuillez barrer la mention ci-dessus.)

Signature Date Signature du conjoint/du partenaire enregistré (authentifiée par un notaire) Signature de la personne assurée

- Annexes**
- Pour l'acquisition d'un bien immobilier existant, une copie authentifiée du contrat de vente et la confirmation de la banque attestant l'usage du versement et la désignation du compte.
 - Pour la construction d'un bien immobilier, une copie authentifiée du contrat de vente du terrain, l'autorisation de construire ainsi que la confirmation de la banque attestant l'usage du versement et la désignation du compte.
 - Copie (obligatoire) du passeport ou de la carte d'identité de la personne assurée ainsi que du conjoint/partenaire enregistré.
 - Les personnes non mariées/non liées par un partenariat enregistré doivent fournir la copie d'un certificat d'état civil officiel (datant de moins d'un mois).
 - Dans le cas de l'amortissement d'un prêt hypothécaire, un extrait récent du compte hypothécaire ainsi qu'un extrait récent du registre foncier.
 - Dans le cas de l'acquisition de participations à la propriété d'un logement, le règlement et la confirmation de l'organisme de logement ou de construction concernant ladite acquisition.
 - Pour l'acquisition ou la construction d'un bien immobilier, la confirmation de la banque attestant l'usage du versement et la désignation du compte.

Remarques

Précisions Si des rachats ont été effectués dans la prévoyance, le capital qui en résulte ne peut faire l'objet, dans les trois ans qui suivent la date de ces rachats, ni d'une prestation en capital ni d'un versement anticipé en vue de l'acquisition d'un logement en propriété.

Dans son arrêt du 12 mars 2010, le Tribunal fédéral a décidé que cette restriction concernait l'intégralité de l'avoir de vieillesse, et non pas uniquement les prestations rachetées, et ce, pour des raisons de droit fiscal. Si vous effectuez malgré tout un retrait de capital dans les trois ans qui suivent un rachat, vous devez vous attendre à de lourdes conséquences sur le plan fiscal.

Nous allons adresser une copie de la présente demande à l'office du registre foncier compétent afin qu'il procède à l'inscription de la mention.

Nous souhaitons traiter votre demande dans les meilleurs délais.

Nous n'y parviendrons que

- si les informations que vous nous fournissez sont complètes,
- et
- que vous nous remettiez l'ensemble des pièces requises.

D'avance, merci.

Si la personne assurée a perçu des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, elle ne peut procéder à un rachat qu'après les avoir remboursés. Cette disposition ne s'applique pas:

- aux cas dans lesquels le remboursement n'est plus autorisé, pour autant qu'additionnés, les rachats et les versements anticipés ne dépassent pas les prestations réglementaires maximales admises;
- aux rachats à la suite d'un divorce/de la dissolution judiciaire d'un partenariat.

La participation aux frais pour le traitement des versements anticipés ou de la mise en gage, qui s'élève actuellement à 400 CHF, se base sur le règlement «Dispositions générales».

A retourner à **Fondation de Prévoyance Film et Audiovision**
c/o Allvisa Services AG
case postale
8027 Zurich